

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 80-02

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

EXEMPTÉS ET RÉFORMÉS

La Situation des pères de famille nombreuse

Dans le flot des amendements qui bat la barque incertaine du projet de loi sur les exemptions et réformés, j'en vois qui portent plus loin que ce projet et vont obliger la Chambre à se prononcer sur une politique : ce sont les amendements qui demandent l'exemption de nouvelle visite pour les pères de famille nombreuse (4 enfants ou tout au moins 5 enfants).

Devant la profonde saignée de la guerre, le Parlement s'est inquiété du relèvement de notre natalité. Or, allons-nous si nous ne refusons pas du sang français ? Nous aurons beau dire vainqueurs, si nous persistons à limiter notre descendance, à donner la vie au compte-gouttes, c'est, avant cinquante ans, une nouvelle invasion qui nous envahira. Or, en somme, pas un peuple prolifique dans les frontières d'un pays pauvre, tandis que le pays voisin étale des richesses sans avoir assez de bras pour les protéger. Dans la société des nations, chacune ne possède véritablement que ce qu'elle peut défendre.

Nombre de parlementaires, d'opinions politiques différentes, partagent cet avis, et c'est ainsi qu'a pris naissance le groupe dit « Des familles nombreuses ». Ces hommes clairvoyants entendent favoriser ces familles par les moyens les plus variés, dans l'espoir que, le jour où l'ensemble de ces moyens créera une situation très enviable, les égoïstes jugeront le moment venu de... changer leur fusil d'épaule. On est entré déjà dans la voie des faiseurs, par l'exonération d'impôts et la diminution de charges militaires, et on parle de primes à la natalité.

Aujourd'hui, nous demandons que le projet de révision des exemptés et réformés laisse d'emblée de côté les pères de 4 enfants ou tout au moins de 5, comme il le fait pour les R.A.T.

Ce n'est pas une révolution. Déjà, les pères de 5 enfants (et autant que possible ceux de 4) sont à l'arrière, s'ils appartiennent au service armé, et à l'intérieur s'ils sont auxiliaires. Pratiquement donc, ils ne sont qu'auxiliaires, et la nouvelle révision ne saurait donner, en ce qui les concerne, que des auxiliaires. Elle ne donnerait d'ailleurs, même pour les pères de 4 et 5 enfants, que l'avantage de la réserve et de la territorialité, ce qui n'est pas légal et que la révision nouvelle ne les prendrait pas tous. C'est donc un accroissement sensible au projet de gouvernement.

Et c'est une faveur sérieuse pour ces familles. Songez à leur existence actuelle ! Le père, malgré sa santé diminuée (réformé et maintenu) devait aux précautions qu'il prenait de pouvoir travailler et nourrir ainsi les 6 personnes à sa charge. Qu'il passe la révision nouvelle et soit repris (on peut toujours reprendre un homme pour en faire un auxiliaire), c'est ainsi qu'un major me demandait : « Un bateau, un bœuf travaillant bien pour eux... qui les empêche de travailler pour l'armée ?... » — que notre père soit donc repris, et voyez la situation qu'il laisse.

Lui-même à remplir quelque poste auxiliaire où ses capacités ne seront peut-être pas mises au service du pays, et pourrait-il seulement maintenir sa santé fragile avec 0 fr. 25 par jour ? Or, pendant ce temps, de quoi vivront sa femme et ses 5 enfants ?

Du travail de la mère ? Mais et où et comment travaillerait-elle ? D'abord, ses 5 maternités l'ont affaiblie, puis ses 5 enfants, boulets mignons, mais boulets tout de même, la rivent à son foyer. Elle ne peut les confier et partir travailler en usine comme font ses voisines qui, par leur travail et l'allocation, se trouvent aujourd'hui plus riches qu'hier.

Des domestiques ? Pouvaient-ils en faire quand il fallait nourrir, loger, chauffer, habiller 6 personnes ?

Reste l'allocation : 3 fr. 75 par jour, pour vivre à 6 dans un temps où la viande ordinaire vaut déjà 2 fr. 50 la livre, et où le prix de la vie a doublé.

Ce sera la misère... Et pour quel profit militaire !

Voilà ce que comprennent les députés qui connaissent la situation actuelle des familles nombreuses et s'y intéressent. Ils comprennent la faible utilité militaire du père, sa nécessité sociale, morale aussi peut-être, enfin, son utilité économique (car ces hommes sont généralement laborieux et rangés) — et ils concluent à l'opportunité de les assimiler de droit aux R.A.T. (suront les pères de 5 enfants), comme ils y sont de fait.

Faveur, dira-t-on. Sans doute, pour eux comme pour les R.A.T. ; mais justifiée par leur santé affaiblie et méritée par l'exemple qu'ils ont donné en acceptant leurs charges.

Si tous les Français des catégories générales les avaient imités, nous aurions eu, en 1914, une population égale à celle de l'Allemagne, et nos richesses bien gardées auraient permis à nos voisins : la guerre d'eût sans doute pas éclaté.

Puisse gouverner, c'est prévoir, songez à l'avenir. Et pour donner en exemple les rares français qui comprennent les nécessités de demain, favorisons-les !

Pour aujourd'hui, laissons-les chez eux, puisque aussi bien, c'est, auprès de leur femme qu'ils sont encore le plus utiles au pays.

Ces hommes refont le sang de la France : nous verrons s'il est des députés qui s'en soucient peu.

d'enregistrer et dont nous espérons bien que la Chambre saura tenir compte.

A vrai dire, la discussion sur un problème aussi grave pour la défense nationale et pour la vie économique du pays, ne pouvait donner qu'un résultat médiocre. La Commission de l'Armée a fait un effort considérable pour étudier et discuter en quatre jours le rapport gouvernemental.

Nous comprenons bien le souci que les membres du cabinet et en particulier le ministre de la guerre peuvent avoir d'assurer l'augmentation ou simplement le maintien du chiffre nécessaire des effectifs. Mais il est permis de trouver que la procédure parlementaire a été par trop hâtive et qu'il eût été absolument nécessaire de donner à la Commission un délai raisonnable pour examiner un projet aussi important que celui des nouvelles visites.

M. Henry Paté, qui formule ce matin cette même critique, reconnaît que le problème des effectifs n'a pu être envisagé dans son ensemble et que la question reste posée.

Or, cette question est très étroitement liée à celle que prétend résoudre le projet sur les nouvelles visites. Le seul argument valable que l'on puisse invoquer, en effet, pour expliquer et justifier ce projet, consiste à démontrer la nécessité absolue d'augmenter les effectifs.

On voit par cette seule constatation combien il est regrettable qu'un débat puisse s'engager à la Chambre sur un projet aussi hâtivement étudié. Le rapport de la Commission, présenté par M. Ossola, contient deux modifications essentielles. Sur l'interdiction de M. Henry Paté et de M. Alexandre Varenne, la Commission a proposé que les récupérés provenant des nouvelles visites soient remplacés à l'intérieur en nombre égal, par les R.A.T. des classes 1888 et 1889 et, en complément, par ceux qui ont été incorporés dans les unités des pères de familles les plus nombreuses.

La Commission a également d'accord avec le gouvernement, remplacé le Conseil de révision par des commissions de réforme, et elle a modifié la composition de cette commission. Sur la proposition de MM. Dubier, Girard-Madoux, Mourier et Paté, la commission a confié la présidence de cet organe de contrôle-visité, au préfet ou à son représentant, assisté d'un conseiller général désigné par la commission départementale, deux médecins dont l'un professeur de Faculté, deux médecins dont l'un professeur de Faculté, un médecin de complément et ayant au moins 15 ans de pratique et un intérimaire. Le commandant du bureau de recrutement assistera aux séances de la commission.

L'innovation consiste à donner aux médecins voix délibérative au lieu de voix consultative. C'est une garantie de plus pour les individus et c'est ce qu'il faut. Cela répond aux justes desiderata que nous avions exprimés au cours de la campagne que le Bonnet Rouge n'a cessé de mener.

A BATONS ROMPUS

Le *Matin*, à qui nous sommes redevables de tant d'heureuses initiatives avant la guerre et de si reconfortantes prédictions depuis que nous sommes aux prises avec l'ennemi, mérite, une fois de plus, la reconnaissance de tous les bons Français. Il nous révèle, en effet, le moyen décisif de réduire nos adversaires à merci. Il s'agit, tout simplement, de laisser à leur poste les hommes qui dirigent actuellement les affaires du pays.

Je ne vois, pour mon compte, aucune objection à cela. J'ai personnellement, à plusieurs reprises, manifesté mon admiration pour le cabinet Briand en général, et pour son glorieux chef, en particulier.

D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement ? Si je m'avais à élever quelque critique à l'encontre du ministère, la vigilante censure ne parviendrait-elle pas, grâce à d'habiles coupures à transformer en ardente apologie de notre Premier, le plus véhément réquisitoire dressé contre sa politique ?

Mais, je le répète, tout me paraît admirable dans notre gouvernement. Qu'il se taise ou qu'il parle, qu'il agisse ou qu'il n'agisse point, je le trouve prodigieux et vraiment hors de pair.

Ce qui me ravit le plus, c'est la fermeté de ses espoirs et l'invariabilité de ses affirmations. Quels que soient les embarras qui aient surgi devant lui, il ne s'est jamais départi de cette tranquille assurance dont le poète Horace a fait, à juste titre, l'apanage de l'honnête homme.

S'est-il produit des incidents désagréables dans la conduite des opérations militaires ? Le gouvernement a su ramener la confiance par des paroles vibrantes et des romances solennelles que je me plais à relire dans mes moments de tristesse et dans mes heures d'insomnie.

La situation économique a-t-elle été troublée par des crises, comme celle du charbon ? Il a su prodiguer les conseils les plus judicieux, les plus viriles exhortations. Avec à propos, il a montré aux civils manquant à cause de leurs foyers sans feu et leur garde-manger vide de victuailles le poil héroïque, qui n'a pour se réchauffer que le feu de la canonnade et qui, le plus souvent, se nourrit exclusivement de l'éloquant verbiage des Barrés et des Masson.

On comprend donc que mon humble voix

LA CRISE DU CHARBON

Les débats ont commencé cet après-midi devant la Chambre

Ce que dira M. Herriot

La Chambre discutera cet après-midi les interpellations relatives à la crise du charbon. Lilles seront développées par M. Paté, Lauche, Ignace, député du 2^e arrondissement.

Les orateurs demanderont au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour assurer normalement le ravitaillement en charbon de la population parisienne.

M. Herriot leur répondra, mais il est probable qu'au préalable, MM. Valette, Laval, Queuille, Durafour, Anglès, Thierry, Cadot auront fait connaître leur sentiment sur la question.

Ces débats semblent devoir être très longs. Néanmoins, il est probable que le Gouvernement fournira toutes les explications utiles sur la crise qui inquiète justement la population du département de la Seine.

Au cours de sa réponse aux interpellateurs, M. Herriot expliquera en quelles conditions et par quels moyens le Conseil municipal de Paris a assuré le ravitaillement de la population. Il donnera, sur l'origine du stock dont la Ville dispose, des renseignements précis et montrera le rôle que l'administration des chemins de fer de l'Etat a joué dans la constitution matérielle de ce stock.

Sans doute, la Chambre adoptera un ordre du jour dans lequel elle affirmera la nécessité de ravitailler à bref délai toutes les villes qui, à l'heure actuelle, sont dépourvues de la quantité suffisante de combustible.

Dans les Gares

L'arrêté pris par M. Clavelle pour permettre d'activer le déchargement et le livraison des combustibles dans les gares est entré en vigueur hier, mais les résultats que l'on en espérait ne peuvent encore être considérables.

Les difficultés que rencontre le service des transports ne permettent pas l'arrivée aux gares d'un stock important de combustibles. Nous avons demandé à la gare des Batignolles-marchandises si l'arrêté de M. Clavelle s'était traduit par une augmentation du travail ordinaire du déchargement à qual.

On nous a répondu qu'il était encore trop tôt pour en constater les effets. Dans la journée d'hier, aucun camionneur n'a été parti de la prorogation de l'heure de fermeture.

D'ailleurs, la gare des Batignolles-marchandises n'a jamais enregistré un grand trafic de charbonnages. Il y a quelques jours, un train de trente wagons, venant d'Honfleur, arrivait en gare tous les deux jours. Le groupement charbonnier devait en prendre livraison dans la journée même, afin que le train put repartir sur Honfleur environ six ou huit heures après son entrée en gare des Batignolles.

Maintenant, le train d'Honfleur n'arrive plus. Les trente wagons qu'il comptait ne sont plus à décharger. Si un arrivage de combustible est signalé, les manœuvres qui étaient employées pour ces trente wagons, seront immédiatement disponibles. — M. S.

Informations

Le peintre russe Altman vient de s'engager dans l'armée française pour la durée de la guerre. Rappels sur une exposition des œuvres de cet artiste, ouverte le 18 mars à la galerie Devarier.

Communiqués

31^e JOUR DE LA GUERRE

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Sur la rive gauche de la Meuse, une attaque à la grenade, dirigée sur une de nos tranchées dans la région de la cote 304, a été brisée par nos feux, sans autre résultat que des pertes pour l'ennemi.

Un nord de Badonviller, un coup de main allemand a échoué. Nous avons fait des prisonniers.

En Haute-Alsace, nos batteries se sont montrées actives dans la région à l'est de Seppois.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

AVIATION
Dans la journée d'hier, au cours de combats aériens, trois avions allemands ont été abattus, dont l'un par le maréchal des logis Hauss, qui a descendu jusqu'à ce jour 5 avions allemands.

Il se confirme que l'adjudant Jailler a abattu six appareils ennemis jusqu'à ce jour (5 avions et un drachon).

S'est-il produit des incidents désagréables dans la conduite des opérations militaires ? Le gouvernement a su ramener la confiance par des paroles vibrantes et des romances solennelles que je me plais à relire dans mes moments de tristesse et dans mes heures d'insomnie.

La situation économique a-t-elle été troublée par des crises, comme celle du charbon ? Il a su prodiguer les conseils les plus judicieux, les plus viriles exhortations. Avec à propos, il a montré aux civils manquant à cause de leurs foyers sans feu et leur garde-manger vide de victuailles le poil héroïque, qui n'a pour se réchauffer que le feu de la canonnade et qui, le plus souvent, se nourrit exclusivement de l'éloquant verbiage des Barrés et des Masson.

LES OFFRES DE PAIX

L'Allemagne RENOUVELLERAIT ses propositions

Londres, 30 janvier. — Le *Morning Post* reçoit de son correspondant à Washington le télégramme suivant :

« Dans les milieux généralement bien informés on a la ferme opinion qu'au cours des prochaines semaines l'Allemagne fera de nouvelles ouvertures de paix. Je ne puis dire si cette opinion est basée sur une connaissance précise des désirs du gouvernement allemand, mais elle est certainement fondée sur la situation économique de l'Allemagne. »

Le correspondant ajoute que les Américains aperçoivent chaque jour plus clairement la ressemblance qui existe entre la guerre actuelle et la guerre civile en 1861. Les Américains observent fort bien ce qui se fait en fait le blocus qui assure la victoire aux Etats du nord contre les Etats du sud et que ce blocus fut exercé avec la sévérité la plus grande, sans considération aucune pour les droits des neutres. — (Radio).

La Conférence de Petrograd

Londres, 30 janvier. — Suivant un télégramme de Petrograd, l'événement du jour est la conférence inter-alliée. La Russie a été isolée du monde extérieur pendant toute la guerre et la présence à Petrograd de nombreux et distingués représentants des puissances alliées devra avoir des effets heureux et reconfortants.

Le but de cette conférence est de resserrer plus étroitement les liens qui unissent les Alliés et de discuter les nouvelles mesures à prendre pour assurer la victoire. — (Information).

LES DELEGUES

Petrograd, 29 janvier. — Voici la liste complète des délégués à la conférence de Petrograd :

Angleterre : Lord Milner, membre du War Council ; lord Revelstoke, directeur de la Banque d'Angleterre ; le général Wilson.

France : M. Doumergue, ministre des Colonies ; le général de Castelnau ; M. Kammerer, des Affaires Etrangères ; M. Cordonnier ; M. Desjardins et le colonel Remond, chef de service aux Munitions.

Italie : M. Scialoja, ministre sans portefeuille ; le général Ruggero Loderchi. Les trois puissances seront également représentées par leurs ambassadeurs.

Un Catéchiste inattendu

M. de Téramond nous écrit...

Nous avons raconté dimanche soir le dévouement de M. Pierre Brisson, le sympathique et courageux député de l'Allier. Le propriétaire de M. Brisson est un homme de lettres, un journaliste (il collabora à la Presse), M. Gauthier, dit Guy de Téramond.

M. Guy de Téramond n'est pas satisfait du récit du Bonnet Rouge.

Il aurait pu nous répondre dans ses journaux. C'est du Bonnet Rouge qu'il requiert l'insertion de sa réponse.

La voici :

A Monsieur le gérant du Bonnet Rouge, 142, rue Montmartre, Paris.

Monsieur, Conformément à la loi sur la presse, je requiers de votre obligeance l'insertion de la réponse suivante, à l'article du Bonnet Rouge du 29 janvier 1917, où le vif personnellement visé et nommé, et ce à la même place et dans les mêmes caractères que ledit article.

Cette réponse tient, d'ailleurs, dans ces quelques lignes de catéchisme (c'est de l'Allier) que Paris qui rendent entièrement et complètement sans sens.

VII^e COMMANDEMENT DE DIEU
Le bien d'autrui tu ne prendras
Ni retiendras injustement.

— Qu'est-ce que Dieu nous défend par le septième commandement ?
Par le septième commandement, Dieu nous défend de prendre et de retenir injustement le bien d'autrui.

— Qui sont ceux qui prennent injustement le bien d'autrui ?
Ceux qui prennent injustement le bien d'autrui sont les voleurs, les domestiques infidèles, les marchands sans probité, les assureurs, les prêteurs de mauvaise foi et généralement tous ceux qui font du tort au prochain.

— De quelle manière peut-on retenir injustement le bien d'autrui ?
On retient injustement le bien d'autrui en ne payant pas ses dettes, en ne rendant pas un dépôt confié ou en gardant une chose trouvée, s'en s'informant à qui elle appartient.

— A qui sont obligés ceux qui ont fait quelque tort au prochain ?
Ceux qui ont fait quelque tort au prochain sont obligés de restituer le plus tôt possible ce qui ne leur appartient pas et à réparer tout le dommage qu'ils ont injustement causé.

— Pierre Brisson, qui a bien voulu s'occuper de moi dans l'interview donnée à un de vos rédacteurs, pourra, j'en suis certain, méditer avec fruit, cette modeste page de morale chrétienne. Trouvez ici, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Guy de TÉRAMOND.

M. Guy de Téramond nous cite le catéchisme.

Il le connaît donc ?
Pas depuis longtemps, à coup sûr, car à l'époque où il publia son roman, l'Adoration perpétuelle, il ignorait certainement celles des prescriptions de l'Eglise romaine qui réprouvent la luxure.

AU LUXEMBOURG

Un peu de clémence DANS LA LOI sur les déserteurs

Donc, le Sénat, en voulant frapper les déserteurs par une saisie de leurs biens, va dépeupler nombre d'innocents — femmes et enfants des réfractaires — auxquels, vraisemblablement, les portes de l'exil sont ainsi grandes ouvertes.

La mesure est cruelle ; est-elle très heureuse ?

Et d'abord, il faut avouer que le moment est mal choisi pour les partisans de la clémence ; la clémence n'est pas de mode cet hiver ; elle est trop mal portée, surtout dans certains milieux où l'on ne pardonne guère — pardonner, quelle faiblesse ! Pas de pitié, c'est le mot d'ordre ; les mauvais sujets ont fui, on les dépouille ; quant à leurs héritiers — innocents et ruinés — rien ne les retient, ils vont partir auprès des pères, auprès des mères fugitives, au moment où leur exil est si précaire à la défense nationale ; on les laissera dehors toute leur vie.

Dehors, c'est loin de la France, ce qui est pénible ; dehors, c'est ici ou là, partout, hélas, où n'est plus le travail national, où ne sont plus les richesses françaises ; dehors ? c'est l'exil.

Oh ! n'exiliez personne, oh ! l'exil est impie... N'exilions personne, surtout des innocents. D'ailleurs... Les chefs de famille se sont dérobés au devoir patriotique, c'est plus que jamais une infamie.

Il en est même de ce troupeau qui, vraiment, ne sont pas intéressants ; ceux-là, puisqu'ils sont de toutes façons perdus, inutilisables, nuisibles et dangereux, à quoi bon les pleurer, les regretter ; non, nous les laissons sans regret, comme une aubaine peu précieuse, au pays qui les a brisés déserteurs.

Mais, les autres... les fortes têtes, les têtes brisées, les emballés, les impulsifs, ceux dont les motifs de désertion sont souvent d'ordre sentimental, d'ordre passionnel, ceux qui aiment toujours la France et, sans une malheureuse loi qui les sépare à jamais du pays natal, peut-être eussent-ils servi ardemment nos intérêts en pays étrangers ?

N'est-ce pas un argument suffisant ? Suffisant, c'est trop dire ; mettons appréciable, émuovant.

Certes ; mais ce sont là des raisons qu'un sénateur ne peut accepter, et dit cela.

Dans ce cas, je plains les sénateurs — voilà tout.

Et j'en vie dans la Chambre, les députés de l'opposition qui restent encore des cœurs pliables et qui vont prononcer sans rougir des paroles de clémence.

MAGJAB.

LES EXPLOSIONS de Massy-Palaiseau

Sous la direction de M. Loyer, une équipe de travailleurs continue à fouiller les débris pour rechercher si l'explosion n'eût pas fait d'autres victimes en dehors des deux autres découvertes hier.

L'un de ces cadavres a été identifié. C'est celui de Mme Lebraton, mère de deux enfants, âgés respectivement de 6 et 8 ans, et dont le mari combat sur le front de la Somme.

Elle aurait été surprise par la première explosion en essayant de sauver les archives de l'usine.

Le second cadavre de femme, horriblement noyé et défiguré, a été retrouvé non loin de là et n'a pu encore être identifié.

Les travaux de déblaiement se poursuivent avec la plus grande prudence, car on craint de nouvelles explosions. S'en est produit plusieurs assez faibles hier matin, entre 2 et 5 heures. Elle ne causeront aucun accident et tout danger semble maintenant écarté.

LENQUETE CONTINUE
La recherche des causes de l'accident se fait sous la direction du parquet de Corbeil, parallèlement avec l'autorité militaire et la direction de la Compagnie d'Orléans.

La conclusion unanime des témoignages est que l'accident fut fortuit. L'incendie aurait été rapidement éteint et n'aurait déterminé aucune explosion si le froid n'avait gelé les conduites d'eau.

« Si nous avions eu quelques seaux d'eau à notre disposition, nous eussions évité ce désastre », a dit M. Loyer.

M. Aufrand, préfet de Seine-et-Oise, a visité aujourd'hui les localités sinistrées. Il a distribué des secours aux familles des victimes. Les ouvriers de l'usine réduits au chômage seront eux aussi indemnisés.

Nous nous sommes informés ce matin de l'état des blessés. Il résulte de notre enquête que tous paraissent hors de danger. Le nombre des personnes atteintes est toutefois plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord. Plusieurs employés de chemin de fer ont été légèrement blessés par des éclats de verre ou des débris. Tous ont voulu, très courageusement, continuer leur travail.

AUX HALLES

— Il est arrivé ce matin, aux Halles, 35.000 kilos de volaille et 25.000 kilos de moutons. — Les ventes au détail ont été plus nombreuses que de coutume. — Les moutons sont venus d'Espagne. — L'essore compte 6.500 kilos de volaille et 5.000 kilos de poisson.

LA VAGUE DE FROID

Les Rives de la Seine apparaissent en paysages polaires

Ce que fera la navigation

Un léger effort de bonne volonté, un peu de fantaisie dans l'imagination, et les rives de la Seine pourront croire qu'ils vont hiverner dans les régions polaires. Ils auront tort lorsqu'ils évoqueront, en voyant les glaçons se heurter ou s'immobiliser, les icebergs flottants ou les banquises épaisses.

Les péniches encastrées dans les glaçons apparaîtront comme les navires des plus hardis explorateurs des terres antarctiques et les gamins qui hantent les souvenirs des films se prendront tous pour des émules de Shackleton.

La Seine charrie en effet des glaçons de plus en plus larges et épaisses.

Malgré l'opération pratiquée par un puissant remorqueur qui remonta le courant pour briser la glace et pratiquer un chenal destiné au passage des bateaux, le bras du fleuve entre l'écluse de la Monnaie et la Morgue est ce matin complètement pris. Entre le Pont Neuf et le pont Saint-Michel, les péniches sont encastrées dans les glaçons et les marins, inquiets, circulent sur les ponts de leurs bateaux, consultant le thermomètre, échangeant leurs impressions sur la température.

Près d'une péniche dont les habitants, plus heureux que nombre de Parisiens, peuvent briser du charbon, un vieux marinier regardait s'immobiliser la coulede du fleuve. — C'est l'embâche prochaine ? lui demandons-nous.

— Oh ! pas encore, car ce froid n'est pas assez terrible.

« Ah ! si vous aviez vu en 79. Je me souviens d'un matin de décembre où à Mont-souris le thermomètre a marqué 23 degrés au-dessous de zéro, et c'est pas de blagues, vous savez. Cette année-là, l'hiver avait commencé au mois de novembre ; il faisait froid comme maintenant ; vers le vingt-avril la neige est venue et ma foi c'est à ce moment-là que la Seine a commencé à être prise, et pendant tout un mois la situation n'a pas changé. Tout d'un coup le dégel s'est produit et, le 29 décembre, la débâcle de la Seine commença ; je m'en souviens comme si c'était d'hier. »

— Mon brave homme, demandai-je croyez-vous que nous soyons menacés d'un pareil fléau cette année ?

— Ah ! ça, j'y pourrais pas vous dire, mais je ne crois pas, parce que la saison est tout de même bien avancée et pour que le fleuve soit pris comme en 79, il faudrait encore au moins quinze jours de cette température. »

Au service de la navigation, quai de la Tourneille, on n'est point non plus trop pessimiste.

« Le service des bateaux parisiens a bien interrompu son service, mais surtout par mesure de prudence. La navigation marchande s'est à peine ralentie ; hier, dans les différents ports, sont arrivées une cinquantaine de péniches chargées de houille, d'acier, de coton, d'huile et de blé. Par exemple, sur les canaux, rien ne va plus. »

Nous avons pris les précautions d'usage. Les barrages de Suresnes et de Port-a-l'Anglais ont été baissés pour que le courant, rendu ainsi plus rapide, empêche les glaçons de se coller les uns aux autres.

« Mais nous n'avons aucune inquiétude sérieuse, car il est probable que le froid ne va pas continuer aussi intense. »

Au bureau météorologique, rue de l'Université, on n'avait ce matin aucune prévision, au nous a seulement communiqué les températures enregistrées qui sont à Clermont-Ferrand, 18° au-dessous de zéro ; à Lyon, 15° ; à Belfort, 12° ; à Nantes et à Havre, 8° ; à Cette, 6° ; à Brest et à Calais, 4° ; à Bordeaux et à Marseille, 3°. A Paris, on a 10°.

EN GRÈCE

BAGARRE A PATRAS

Londres, 30 janvier. — On mande d'Athènes, 26 janvier, au *Daily Chronicle* :

Des troubles ont éclaté à Patras, où le peuple, mécontent par la rareté du pain, a manifesté contre le gouvernement en acclamant l'Entente et M. Venizelos.

La Visite des Exemptés et des Réformés

LE PROJET DE LOI

Sur le rapport de M. Ossola, la commission de l'armée a adopté hier le texte définitif du projet de loi qui sera discuté par la Chambre, et dont voici le teneur :

ARTICLE PREMIER. — Tous les hommes exemptés ou réformés n° 2 avant la mobilisation, le 2 août 1914, appartenant aux classes 1899 à 1914 incluses, qui ont été visités par application du décret-loi du 9 septembre 1914 et maintenus dans leur position, seront soumis à l'examen des commissions de réforme, dont la composition est déterminée à l'article 2.

Ces hommes devront faire, dans le délai de quinze jours à partir de la promulgation de la présente loi, une déclaration de situation militaire à la mairie du lieu de leur résidence actuelle.

ART. 2. — Les commissions de réforme visées à l'article premier seront composées comme suit :

1° Le préfet ou son représentant, président de la commission ;

2° Un membre du conseil général, désigné par la commission départementale ;

3° Deux médecins militaires, dont l'un au moins professeur agrégé de faculté, ou médecin des hôpitaux nommé ou concouru, ou professeur d'école de plein exercice de médecine, ou, à défaut, un médecin de complément ayant au moins quinze ans de pratique médicale ; ces trois membres doivent être choisis en dehors du département et du département limitrophe ;

4° Un fonctionnaire de l'intendance.

Le commandant du recrutement assistera aux opérations de la commission.

ART. 3. — Les commissions de réforme instituées par l'article 2 auront qualité :

1° A l'égard des exemptés, pour prononcer leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire ou leur maintien dans la position d'exemptés ;

2° A l'égard des réformés n° 2, pour prononcer leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position de réformé n° 2 ou la transformation de leur réformé n° 2 en réformé temporaire.

ART. 4. — Les exemptés et réformés reconnus aptes au service armé ou au service auxiliaire suivent le sort de leur classe aux dates fixées par le ministre de la guerre. Ceux qui n'auront pas fait la déclaration prévue à l'article premier ou qui n'auront pas répondu à leur convocation devant la commission de réforme, seront considérés comme aptes au service armé.

ART. 5. — Sont dispensés de la visite prévue à l'article 1er :

1° Les engagés spéciaux qui ont signé leur demande d'engagement spécial et dont l'engagement a été accepté par le chef de corps ou de service avant le 31 novembre 1914 ;

2° Les engagés spéciaux dont l'engagement a été fait sur la suite résulte pour inaptitude physique ; exception faite des insoumis, des hommes âgés de plus de quarante ans appartenant aux classes de mobilisation postérieures à la classe 1899, des hommes devenus aveugles ou sourds, ou atteints de maladies incurables dans leur classe d'âge et en suite de leur sort.

ART. 6. — Dès que les hommes récupérés pour le service armé, par suite de la visite instituée par le présent décret, seront instruits, les hommes des classes 1899 et 1900 en service aux armées seront, en commençant par ceux qui sont mobilisés depuis le début de la campagne et ensuite par les autres, affectés à des formations militaires de l'intérieur, à des établissements ou usines aussi rapprochés que possible de leur domicile. Néanmoins, les hommes des classes 1899 et 1900 susceptibles de servir leur demande, être maintenus dans leur affectation aux armées.

DU JOURNAL OFFICIEL :

Le président de la République.

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la justice, de l'instruction publique et des beaux-arts.

Considérant que la présence du concierge est indispensable dans le bâtiment de l'Observatoire du parc Saint-Maur, dépendant du Bureau central météorologique, pour assurer, à toute heure du jour et de la nuit, sa surveillance et la sécurité de cet établissement.

Décide :

ARTICLE 1er. — Le logement composé de trois pièces, précédemment occupé par le concierge Maria, est attribué au concierge Salatin, son remplaçant.

Et c'est signé Raymond Poincaré, président de la République, et René Viviani, garde des Sceaux, ministre de la justice et de l'instruction publique.

AFFECTATION DES OUVRIERS MOBILISÉS

La Ligue des droits de l'homme vient d'attirer l'attention du ministre de l'Armement sur l'intérêt qu'il y aurait à affecter au lieu de la ville où ils travaillent avant la guerre.

Ce procédé permettrait, en effet, de sup-

Dernières Dépêches

La Guerre Sous-Marine

Une déclaration des Etats-Unis

Londres, 30 janvier. — On mande de Washington que le département d'Etat a publié une déclaration dans laquelle il déclare maintenir pour le présent la décision annoncée il y a un an, concernant l'armement des navires de commerce.

Il fut alors déclaré que la raison et la nature de l'armement des navires seraient appréciés pour chaque cas.

Les déclarations d'Etat considéra qu'un nouvel élément de la situation est déterminé par ce fait que les sous-marins allemands sont maintenant armés de canons sur leur passerelle et que cette augmentation de leur puissance destructrice pourrait amener le gouvernement américain à adopter l'option que, de leur côté, les navires marchands sont en droit d'augmenter leurs moyens de défense.

En Grèce

LA GRECE ET LES ALLIES

Les Effets du blocus

Rome, 30 janvier. — D'Athènes :

On ignore encore à quelle date sera levé le blocus, mais les souffrances de la population se font de plus en plus vives.

Le ministre des Etats-Unis est l'objet de sollicitations nombreuses afin qu'il intervienne auprès des Alliés et obtienne que quelques-uns des transports principalement chargés de blé qui sont partis des Etats-Unis à destination des ports de la Grèce puissent débarquer leurs marchandises.

La question du contrôle

Londres, 30 janvier. — On mande d'Athènes au « Morning Post » que la question du contrôle des Alliés est encore non résolue.

Il semble probable qu'une nouvelle demande sera faite à propos du contrôle de tous les télégrammes radiés expédiés à l'étranger et en ce qui concerne la police et les chemins de fer.

En Espagne

CE N'EST PAS UN ATTENTAT

Madrid, 30 janvier. — Le comte de Romanos a déclaré à des journalistes qu'après avoir pris connaissance des premiers résultats de l'enquête, son impression personnelle est qu'il n'y a pas eu d'attentat contre le roi.

Etats-Unis et Mexique

Le retrait des troupes américaines

New-York, 30 janvier. — Le « New-York Times » estime que le retrait du corps expéditionnaire Pershing ne pouvait plus être différé. « Les preuves se multiplient qu'un formidable mouvement révolutionnaire se prépare contre Carranza. Les troupes de Pershing seraient dans une position de supériorité inégale entre deux lignes de feu. On n'a pas réussi à prendre Villa, mais les circonstances ont changé. Villa n'est plus un simple bandit. Il est redevenu le chef militaire le plus en vue, sinon le plus important. Villa attend avec une impatience croissante que Pershing lui laisse le chemin libre. Il est concentré à 200 hommes à Chihuahua, et il est prêt à ouvrir la campagne dès que les forces américaines auront évacué le champ de bataille. » (Radio.)

LAIT CONDENSÉ FARINE LACTÉE NESTLÉ LA MARQUE PRÉFÉRÉE

En Vente chez les Pharmaciens Epiciers Herboristes

primier des allocations aux familles des ouvriers mobilisés, il assurerait en outre un meilleur rendement pour la défense nationale et la reprise plus rapide de la vie économique et industrielle après la guerre.

laquelle M. Tiarlo-Richepin avait écrit une partition sautillante et gaie qui soulignait avec art toute l'humour du librettiste.

Le compositeur est devenu soldat. Il vient de recevoir la Croix de guerre avec la citation suivante :

« Pilote de chasse courageux et énergique. Malgré plusieurs accidents d'avion, et quoique très atteint par les flueurs paludéennes, est resté à son poste tout l'été, exécutant en Macédoine de nombreuses missions de barrage et de reconnaissance. »

CE SOIR

Théâtres

OPERA. — Relâche.

COMEDIE-FRANÇAISE. — 7 h. 45, Le Mariage de Figaro.

OPERA-COMIQUE. — 8 h., Madame Butterfly.

ODEON. — 8 h., Pamela Girard, La Pupille.

THEATRE ANTOINE. — 8 h., La Guerre et l'Amour.

THEATRE ANTOINE. — 8 h. 30, Napoléon.

RENAISSANCE. — 8 h., La Guerre et l'Amour.

ATHENEE. — 8 h. 30, Chichi.

SCALA. — 8 h., La Dame de chez Maxim's (Marcel Simon, M. Dupuyot, Gorbly, Lurville, Elcheperre et J. Loury, jeudi et dimanche, matinée).

CHATELET. — 8 h. 30, Dick, roi des chiens policiers.

GYMNASE. — 8 h. 30, La Veille d'Armes.

REJANE. — 8 h., L'Oiseau Bleu.

PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30, Mesdemoiselle et son fils.

BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 30, Jean de la Fontaine.

GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 30, Les Yeux de Warrington, La Maison des Ténérès, L'Amateur, La Perle d'Alexandre Dumas, Les cours de Théâtre.

DEJAZET. — 8 h. 15, La Classe 36.

THEATRE MICHEL. — 8 h. 45, L'Accord Parfait.

THEATRE CAUMARTIN. — 8 h. 30, Veuve Veilleville.

CAPECUCINES. — 8 h. 30, Cécile de Ménil. « Allô ! »

LYNET. — 8 h. 30, Une Nuit de Noce.

APOLLO. — 8 h. 30, Les Maris de Ginette.

ALBERT 1er. — 8 h. 30, Une Minute tragique,

Le Du aux mères

C'est d'assurer pleinement l'existence de leurs enfants

Soit par les journaux, soit par les conférences, le sujet de la *Reproduction*, est partout à l'ordre du jour. Il s'agit de la gravité, de chanter sur l'air des lampions.

Des enfants ! des enfants !

Les hommes les plus éminents émettent les idées les plus... diverses, sur les moyens de sur le but.

Un autre veut que la femme, bête de somme le jour, bête à plaisir la nuit, enfante, mette ses enfants à la crèche, puis retourne à l'usine, etc., recommence.

Les autres veulent des enfants pour peupler l'étranger et les colonies, trouvant que ce n'est pas si embêtant que cela de les faire ! Ah ! ah ! ah ! pour eux oui ! Mais leur égoïsme presque ingénu ne leur permet pas d'établir un parallèle entre leur plaisir et les souffrances de celle qui fait vraiment les enfants !

Un autre veut une loi qui interdise le port des hauts talons : « Ils compromettent les maternités possibles ».

Le syndicat du conseil municipal avait proposé de faire envoyer cent francs à tout poilu sur le front, habitant ordinairement le département de la Seine, devenu père pendant la guerre.

Il faut avoir une bien mauvaise opinion de nos poilus pour penser qu'ils accepteraient ce cent pendant que leurs femmes seraient peut-être dans le dénuement.

Il eût mieux valu songer à donner ces cent francs à la mère.

Après tout, nous ne sommes peut-être pas si loin qu'il semble de ces pays sauvages, où le mari se couche et reçoit les doléances de ses amis quand sa femme est dans les douleurs de l'enfantement.

On lisait récemment cette boutade dans un journal :

« Mon capitaine, je voudrais une permission, j'ai des comptes à régler avec ma femme. »

« Va, dit le capitaine, et fais-lui un enfant. »

N'a-t-on pas demandé que les poilus qui ont des nouveaux-nés aient une permission pour aller les embrasser ?

Pendant que des hommes, au XX^e siècle luttent et se font tuer pour le Droit et la Justice, une moitié intelligente de l'humanité est spoliée de ses droits de penser, de ses droits de volonté propre, sous la férule du plus fort.

La fable nous démontre la lutte inutile du pou de fer contre le pou de fer.

Ceci nous amène à cette image :

La femme est un vase défilé et fragile sur lequel pèse un pot de terre, écorcé lui-même par un lourd pot de fer.

Ainsi, pendant qu'une force en écorce une autre, toutes les deux s'efforcent de briser plus vite l'autre, la femme est la femme.

D'humbles écrivains, tour à tour papeteriers et mécaniciens font appel à l'esprit patriotique ou religieux de la femme pour sauver la race.

Des enfants ! des enfants !

Qui les donne s'il vous plaît ?

Les classes élevées en ont peu.

La classe bourgeoise ? Pas beaucoup plus.

Les prolétaires ? Oui ! Chacun sait qu'il n'y a encore, ou plutôt qu'il n'y a plus que le peuple qui fasse des enfants.

La prostituée, avant de l'être en a eu un, puis elle s'est arrêtée.

Ce sont donc les prolétaires à tous les degrés qui par des maternités volontaires peuvent donner à la France les enfants dont elle a besoin.

Mais voici des siècles que vous êtes illo-giques, ô faiseurs de lois.

Elles sont si impopulaires pour les fruits maternels, dits « naturels », si impopulaires pour les fruits maternels nombreux, que ni l'idéal religieux, ni l'idéal patriotique n'ont assuré des naissances suffisantes.

Les projets les plus variés, les mieux intentionnés vous passent par la tête, mais vous ne commencez pas par le commencement.

On n'a pas le respect de la mère.

On n'a pas songé à demander aux bonnes volontés féminines un consentement conscient.

On a omis de consulter celle qui détient la puissance et l'avenir de la race ; celle qui, après tout, est plus qualifiée que quiconque pour parler des enfants qui lui courent dans le ventre.

On a parlé, à parlé... en se taisant...

Lorsqu'elle a vu que la voisine, ayant un enfant sans mari, avait la réprobation de tout le village, elle s'est abstenue.

Lorsqu'elle en a vu une autre ayant sept enfants toucher 20 francs par mois de la

caisse des familles nombreuses, elle s'est abstenue.

Lorsqu'une troisième, manquant de pain, s'est vu refuser tout secours pour ses deux enfants, parce qu'il y a un mari, fut-il ivrogne, en en chômage, avec cette phrase : « Mettez vos enfants à l'Assistance », la bonne volonté s'est encore abstenue, pensant que la France n'avait pas besoin d'enfants, puisque presque rien n'était fait pour sauver de la mort ceux qui sont nés.

On nous incite à faire des économies sur toutes les dépenses, et ni les œuvres, ni les lois ne savent ou ne peuvent économiser la vie de l'enfant, détrepe plus fragile, plus rare, et plus précieuse qu'aucune autre.

Puisqu'on n'a pas construit des maisons en quantité pour y loger les familles nombreuses que les propriétaires ne veulent pas comme locataires, et les locataires comme voisins, on réquisitionnera, pour elles, des immeubles particuliers dans des quartiers dévotés où le soleil et le lumière ne se peaufont pas, quand la France aura besoin d'enfants.

Quand la France aura besoin d'enfants, il n'y aura plus de taudis où grouille et s'étiole la divine marmaille.

Il faut avoir besoin d'enfants, non elle paiera humblement sollicitée, chichement accordée avec arrogance, mais par des mensualités raisonnables comme le sont les appointements des fonctionnaires.

Comment ? On paie des hommes pour donner et recevoir la mort ! Et on n'avait pas songé à payer les femmes pour donner la vie.

Le relevais dans un recueil les noms de quantités d'œuvres philanthropiques. Un titre m'a frappé par sa signification : « Le du aux mères ».

Tout est dit, en effet, et l'on ne fera jamais trop.

Car enfin, on demande aux hommes le sacrifice de leur vie ; on leur impose de terribles souffrances pour la défense du pays ; mais on leur donne, en échange, toutes les prérogatives ; ils font eux-mêmes leurs lois, et s'ils en sont doux, c'est qu'ils les font mal.

Lorsqu'on demande à la femme des enfants, qui lui donne-t-on en échange ? Cherchez la loi qui la favorise...

Vous clamerez : Des enfants ! des enfants ! Nous crions pour eux ; du pain ! du feu ! des vêtements ! des loyers sains !

On connaît peu cette boutade entendue dans un salon, et digne du crayon de Poincaré : « Ah ! ma chère, ne m'en parlez pas ! Sur deux hommes qui vous mettent à mal, l'un ne veut rien savoir, et l'autre vous dit : Tiens, voilà 300 francs, »

Dame ! l'homme est, par nature, plus semeur que père.

C'est donc logiquement l'Etat qui doit nourrir la mère et les enfants.

La Maternité est une fonction, payez la fonctionnaire. Services rendus !

Mettez respectueusement la mère au-dessus de l'enfant, puisque sans elle il n'est pas !

Donnez à celui-ci le nom de la mère, la famille utérine étant la véritable famille.

Par ainsi, plus de bâtards spoliés par les lois ; plus de déshonneur pour la fille-mère, qui procèdera alors, en toute liberté, en toute sécurité.

Ne criez pas à l'immoralité ; sans elle, la France se meurt ; avec elle, présentement, elle sera sauvée.

Ne criez pas au voleur ; vous lui devez plus qu'elle ne réclame.

A quoi bon chercher ailleurs le moyen d'avoir de nombreuses naissances ; elles seront volontaires ou non seront pas.

Quand tout le monde leaura compris, on pourra alors faire afficher que la France a besoin d'enfants ; qu'on assurera aux mères de bonne volonté, l'abri, la subsistance, etc., le respect.

Qu'on le veuille ou non, il faudra en arriver là ; ce sera gagner un temps précieux de commencer tout de suite.

Mettez beaucoup et lenez toutes vos promesses, vous aurez alors autant de naissances qu'il en faudra.

Faute de quoi, les femmes de qui vous n'avez pas pris conseil, bien qu'elles soient les seuls vrais juges compétents en la question, seront en droit de vous dire :

Faites les donc, vous, les enfants !...

Irma PERROT.

Tout ce qui concerne la Rédaction du BONNET ROUGE (copie, communications, avis de réunions, informations, etc.), doit être adressé 142, rue Montmartre.

Aux Écoutes

Crainquebille est stoïque

Il y a encore des marchands de quatre-saisons stoïques.

Certes, au long de la rue Lepic, comme de la rue de Buci, leurs rancs s'éclaircissent et depuis plusieurs jours, ceux qui vendent, malgré le froid, se font de plus en plus rares.

Mais ce matin, dans le faubourg Montmartre, nous en avons rencontré un qui vendait, des œufs.

« C'est le bon marché de ses œufs. — 20 centimes ! Quatre sous pièce ! Allez donc en chercher à ce prix chez les crémiers. »

La voiture du marchand ambulancier était très encombrée.

L'épicier du coin maugréait contre cette concurrence. Car, lui, l'épicier, les vend sept sous.

Il espère que l'arrivée du paquebot anglais Brodiffe, qui venant de Nanjing, en Extrême-Orient, a débarqué à Marseille 3.800 œufs combattit cette pénurie.

Mais ce sont des œufs congelés, direz-vous, des œufs gardés frais dans des frigorifiques aménagés spécialement.

A cela, nous répondrons que les Parisiens se sont faits à la viande frigorifiée et qu'il y a bien des chances qu'ils s'habituent aux œufs congelés, surtout si ceux-ci coûtent moitié moins cher que les autres.

Le 14 janvier est entrée en vigueur, à Pétersbourg, la nouvelle loi sur l'organisation du contrôle des poids et mesures constituant une nouvelle étape vers l'introduction obligatoire, en Russie, du système métrique. L'initiative privée pour la propagation du système métrique continue à prendre de l'extension. Actuellement, les ministères des voies et communications a adopté ce système dans presque toutes ses institutions.

« Petit à petit, la Russie s'adapte aux exigences de la vie moderne. L'adoption du système métrique serait pour la Russie un grand progrès... »

Qui donc oserait soutenir que nous étions un peuple manquant de qualités d'organisation ? Pour rétorquer de tels méchantes propos, qu'on médite sur cette circulaire, décrivant les insignes qu'auront le droit de porter les travailleurs des P. T. T. ayant fait campagne.

Description des insignes de distinction visés par la circulaire du 21 avril 1916

1° Chevrone. — Insigne constituant :

1° Pour les officiers et sous-officiers, un galon de grade, en or ou en argent, selon l'arme.

2° Pour les caporaux et soldats, en un cul-de-de de 12 millimètres de largeur, en laine ou coton bleu foncé, placé sur le milieu du haut de la manche de l'effort. Ce galon forme un angle droit, dont le sommet tourné vers le haut est à 100 millim. environ de la couture d'emmanchure.

La longueur totale du galon, rempli du sommet compris, est au maximum de 120 millim. Chaque chevron supplémentaire est placé au-dessus du précédent, à un intervalle de 3 millim. environ.

Si le 1^{er} est un peu vague, en revanche la description deuxième du n° 2 des chevrons est détaillée. Cela ne peut se nier, à moins de la plus absolue mauvaise foi.

Tout en réclamant l'augmentation de vie chère qu'ils estiment mériter, les employés des postes n'ont pourtant cessé de continuer leur aide aux mobilisés, aux veuves, aux familles des camarades disparus.

Le Comité National des P. T. T. avait distribué à la fin de l'an dernier, tant aux orphelins de la guerre, aux auxiliaires mobilisés qu'aux prisonniers, aux collègues belges internés en Hollande, aux camarades militaires des régions envahies, la jolie somme de 763.800 fr. 50. C'est un dernier respectable.

Et sur les 21 millions reçus par le Secours national, les P. T. T. s'enorgueillissent d'apporter en tête des fonctionnaires avec un apport de 1.406.496 fr. 15.

La solidarité corporative n'aura pas été un vain mot.

Revue et Périodiques

Continuons notre intéressante et impartiale enquête sur la « Politique de Demain », la Revue Méthodique des Idées publie une réponse de M. Albert Rouger, député ; une autre de M. Ernest Pezet, un des principaux théoriciens et militants du « Sillon », ami personnel de Marc Sangnier ; et, quelques objections de Paul Mary.

Locataires

13^e section. — A 20 h. 30, 156, rue de Châteaufort-Penthièvre, réunion-conférence. Orateurs : MM. Cally, ancien député, et Papillon, de l'Union fédérale.

Cours et Conférences

Ecole des Hautes Etudes Sociales. — A 17 heures, M. Eugène Ripault : Cours professionnel de journalisme. — A 17 h. 30, La démocratie et la guerre ; Marcel Cachin : Les expériences socialistes.

Tous les Sports

Le championnat de cross-country, qui faisait disparaître le C. E. P. dans les bois de Saint-Cloud, sur un parcours d'environ 7 kil.500, avait réuni, malgré le froid intense, cent-cinquante partants.

Trois sets de détails à envisager, puisque sur ce nombre cent trente termineront le parcours en le temps voulu.

Dans la première catégorie se classèrent dans l'ordre : Nourry, Manbès, Koppen, Salsac, Debenne, Fagard, Humail, René Davot, Alwood, Leyrisse.

Dans la deuxième catégorie : Brossard, René Vincent, Gilbert, Bourdier, Doude, Hallot, Toupet, Lunel, Gerbau Nabos, Chambeuot.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Club Insulaire des Sports (1) bat Union Sportive P. L. M. (mixite) par 4 à 0, à l'île Saint-Denis.

C. I. S., Nilloc, Herry Villain, Buis, Lerousseau, Lelarge, Grand, Bagat, Koulmann, Laboureur, Jaquinot.

A la première mi-temps, avantage par un vent très violent, le P. L. M. résiste superbement ; cependant, Lerousseau marque.

A la reprise, le C. I. S. domine facilement, et marque trois nouvelles fois (Koulmann 2, Grand 1). Le P. L. M. abandonne un quart d'heure avant la fin.

Remarqués au P. L. M. : le célèbre Keeper anglais Williams, ainsi que l'arrière Maigrot et l'excellent demi Lohre.

Au C. I. S. : Herry, Lerousseau, Jaquinot furent les meilleurs.

Le séant : LÉON BAYLE.

Imprimerie spéciale du Bonnet Rouge, 18, r. N.-D. des Victoires, Paris (2^e).